

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Charges chauffage appartement (5 sis 4 rue des écoles) - DE_039_2025

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 19 septembre 2025

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS
ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD,
DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES,
PIERRE DUPONT, CHRISTELLE CHAUVET, JORDAN
ANGELVY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE
DUJOLS

Absents: SYLVIE LACOMBE, JEAN CHRISTOPHE GUY

Excusés:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chauffage de l'appartement 5 sis 4 rue des écoles dépend de la chaudière générale de l'école publique.

Les charges, sont de 58 euros par mois, facturé mensuellement. Monsieur le Maire demande au Conseil de revaloriser ce montant pour être au plus proche de la réalité.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'appliquer un montant de 66 euros par mois (792 euros par an) de charges pour le chauffage de l'appartement qui sera facturé en même temps que le loyer.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 29/09/2025
et publication ou notification du 29/09/2025

Le Maire,
A.DUJOLS

Le Maire,
A.DUJOLS



Le secrétaire de séance,
S.GAILLARD

Date de transmission de l'acte: 29/09/2025
Date de réception de l'AR: 29/09/2025

015-211501754-DE_039_2025-DE
A G E D I